

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/11  Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/09</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18 (dont pouvoir : 2)

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt mars deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/03/13

M. Jean Pierre LELARGE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote:** Mesdames Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

**Représentées:** Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Madame F. CAPPELLE.

---

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES A VOUZIER**

Vu la délibération n°2012/02 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 déléguant au Bureau notamment la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la 2C2A ;

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt pour la construction d'une pépinière d'entreprises à Vouziers ;

Vu la procédure de consultation lancée par courrier en date du 28 février 2013 et les offres remises par le Crédit Agricole du Nord Est, la Banque Postale et la Caisse d'épargne ;

Vu l'avis remis par la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive en date du 18/03/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de contracter un emprunt d'un montant maximal de 800 000 euros auprès de la Banque Postale dans les conditions suivantes :

Score Gissler : 1A

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2028

La tranche est mise en place au plus tard le 07/05/2013.

Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 7 mai 2013

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DB2013/11 du 20/03/2013

*Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS*

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : à capital constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,70 %

Montant de l'échéance : échéance dégressive

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

*Préavis : 50 jours calendaires*

**Commission :**

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt.

Considérant que le plan de financement définitif du projet de construction d'un bâtiment d'entreprises sur la ZAC de Vouziers n'est pas arrêté, le montant du capital à emprunter pourrait se révéler moindre. Aussi, le Bureau CHARGE le Président d'affiner le besoin en capital à emprunter dans la limite de 800 000 € et de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

